

1969. Elle a diminué de \$392,600,000 en 1970; elle a augmenté de 417,600,000 en 1971. Elle se chiffre actuellement à 25 milliards 201 millions.

Comme l'indique le tableau 1 du paragraphe 6.4 des comptes publics pour 1970-1971, la dette publique non échue est passée de \$19,940,200,000 qu'elle était en 1970, à \$25,201,200,000 en 1971. Il est également intéressant de constater que le gouvernement actuel, tout en maintenant un niveau de chômage élevé, tout en permettant aux prix de monter sans cesse, tout en augmentant la dette nationale, ne cesse de dépenser de plus en plus l'argent qu'il va puiser dans les goussets des contribuables grâce aux taxes et impôts.

En 1970, le gouvernement fédéral est allé puiser 12 milliards 324 millions en taxes et en impôts de toutes sortes dans les goussets des contribuables, tandis qu'en 1971 l'opération budgétaire, comme l'honorable ministre des Finances de l'époque aimait à appeler ce dégonflage des goussets des contribuables, se chiffrait à plus de 12 milliards 769 millions, accusant un déficit que nous ne connaissons que lors de la présentation des nouveaux états financiers—probablement après les prochaines élections—afin de ne pas trop effaroucher les contribuables.

Hier, l'ouverture de la session n'a pas été couverte par les techniciens de Radio-Canada, tandis que ceux du réseau CTV ont respecté les lignes de piquetage installées par leurs collègues membres du NABET. Quelles que soient les causes du litige présentement en cours à Radio-Canada, ce litige dénote un climat de mécontentement et de méfiance, bref, un climat antisocial. Quand on voit, par ailleurs, les fonctionnaires fédéraux, techniciens en électronique, dont les fonctions sont désignées, c'est-à-dire exclus du droit de grève, paralyser la navigation aérienne au pays et mettre en danger, non seulement l'économie du pays, mais même des vies humaines, et que l'on constate, par ailleurs, chez d'autres catégories de fonctionnaires comme, par exemple, celles des gardiens de la paix et des enseignants du Québec qui menacent de faire la grève, on en est à se demander si le droit de grève accordé aux employés du secteur public, surtout dans des domaines aussi essentiels que ceux des services d'ordre, des aéroports et des télécommunications, ne devrait pas être remis en question, et ce en fonction du bien commun. C'est du moins ce que pense le R.P. Émile Bouvier. Dans un éditorial diffusé au poste de télévision de Sherbrooke et reproduit dans *La Presse* du 15 février dernier, voici comment il conclut:

Toutefois, le choix-surprise qu'a fait le syndicat en recourant à l'arbitrage obligatoire nous ramène à la solution des conflits des services publics qui existait au Québec avec la loi de 1944. Elle nous ramène à la solution de la Colombie-Britannique avec son Bill 33 de 1968 et à celle de l'arbitrage obligatoire de l'Australie. On a beau accorder le droit de grève, il faut trouver une solution aux conflits de travail: soit une décision arbitrale exécutoire, soit une loi genre Bill 1 ou 25. C'est peut-être la première solution qui est la plus sûre et la moins coûteuse. Peut-être faudrait-il revenir à des législations plus réalistes qui, dans les services publics essentiels, exigeraient l'arbitrage obligatoire avec sentence exécutoire?

Le discours du trône fait peu mention des problèmes du commerce international et ne parle pas du tout des conséquences, pour le Canada, de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, et de la politique américaine en vue d'obtenir une balance commerciale favorable. Le gouvernement aurait dû éclairer la population sur ses intentions, sur ce qu'il fera en vue de corriger la situation, afin que des milliers de travailleurs canadiens ne tombent bientôt en chômage par suite de la politique de restriction des États-Unis.

[M. Laprise.]

Pour les journaux, le gouvernement canadien se trouve coïncés, pris au piège, et ce au cours d'une année d'élections, parce que, justement, le gouvernement américain doit faire face à ses électeurs, et il entend montrer un tableau plus reluisant, et ce au détriment du Canada. Si la crise commerciale canado-américaine prend une tournure grave, comme l'écrit en manchette le journal *Dimanche-Matin* du 13 février dernier, il est sans doute nécessaire de garder son sang-froid, mais cela n'est pas suffisant, n'en déplaise à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) qui est actuellement en train de perdre son éternel sourire. Mais le gouvernement n'est-il pas à blâmer lui-même de cette crise commerciale?

Dès le 3 mai dernier, à la suite de sa démission comme ministre du cabinet Trudeau, l'honorable député de Duvernay (M. Kierans) déclarait, comme l'atteste *Le Devoir*, et je cite:

M. Eric Kierans a confirmé que c'est bien parce qu'il était en désaccord total avec la politique économique et fiscale du gouvernement Trudeau qu'il a démissionné de son poste de ministre des Communications.

Ces politiques qu'il rejette, M. Kierans les qualifie de périmées puisqu'elles consistent, affirme-t-il, à favoriser aveuglément l'afflux de capitaux au détriment de la main-d'œuvre disponible. Il faut cesser de croire, dit-il, qu'il est essentiel pour le Canada de vendre ses richesses naturelles.

Il a dit, entre autres, qu'il trouvait déplorables les missions canadiennes qui parcourent le monde afin de vendre nos richesses naturelles...

Il aurait pu dire: de les donner.

... et que les Canadiens étaient les plus mauvais négociateurs auprès de Washington en même temps que les plus naïfs.

Il est faux de croire que plus on exporte plus on relance l'économie. Tout dépend de ce qu'on exporte. Il est aussi faux de croire, a-t-il dit, que l'efficacité et la productivité dépendaient uniquement des capitaux.

Mais où donc se trouve la solution? C'est encore l'honorable député de Duvernay qui, depuis qu'il a quitté le cabinet libéral, énonce certaines idées tout à fait acceptables pour les créditistes.

Un commentaire sur les propos de l'honorable député de Duvernay, fait par l'économiste François Gauthier, professeur à l'Université Laval, dans le journal *Les Affaires*, de Montréal, montre justement que le gouvernement se trompe en voulant relancer l'économie par des investissements au lieu de vouloir tout d'abord satisfaire à la demande.

Voici ce que dit l'économiste Gauthier:

M. Kierans souligne que les politiques fédérales «forcent l'investissement plutôt que la demande à mener l'économie». Il ajoute avec raison: «Si j'étais en affaires, ma première tâche serait d'établir quelle est la demande et de prévoir mes investissements, et non pas parce que quelqu'un m'incite avec des concessions fiscales».

Si l'on se situe sur le plan de l'ensemble de l'économie canadienne ce raisonnement est juste même s'il va à l'encontre de ce que pensent la plupart des économistes. En effet, lorsque le niveau de la demande se traduit par une sous-utilisation importante de la machinerie et des outillages, il va de soi que toute reprise économique doit procéder d'une hausse des dépenses des consommateurs. Lorsque des machines dorment, l'incitation naturelle à investir est faible ou inexistante. Tout investissement additionnel peut d'ailleurs se révéler non rentable lorsque la demande est insuffisante.

Actuellement, tout se passe comme si une hausse des investissements (la charrue) devait réussir à gonfler la demande et à réduire le chômage. Il n'est pourtant pas nécessaire de détenir un doctorat honoris causa pour comprendre qu'une telle stratégie est erronée car elle ne bénéficie qu'à certaines industries qui emploient peu de main-d'œuvre et parce qu'elle ne sert en fait qu'à entretenir la stagnation et le chômage.

C'est une reprise des dépenses réelles des consommateurs (les bœufs)... qui peut le mieux assurer une reprise générale des